



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 06 DECEMBRE 2023**

Délibération N°CA23/062

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE
Communauté d'agglomération Forbach Porte de France
F08FC700001 - Avenant n°3**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération Forbach Porte de France souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour conduire sur le long terme une politique foncière anticipative sur les périmètres à enjeux du territoire de l'intercommunalité,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°4 à la convention en date du 12/07/2007 à passer avec la communauté d'agglomération Forbach Porte de France annexée à la présente délibération, portant sur l'ajout du périmètre FOR 06 « Les Dahlias » à Forbach,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération Forbach Porte de France ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le 21 DEC. 2023

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Samuel BOUJU